

MOTION DEMANDANT A LA MUNICIPALITE D'OUVRIR LES PLACES
D'APPRENTISSAGES DANS LES SERVICES COMMUNAUX AUX JEUNES
SANS-PAPIERS

Les soussignés demandent à la Municipalité de s'engager à ouvrir dans le futur les places d'apprentissage dans l'administration à des jeunes sans-papiers, suivant en cela et soutenant l'initiative de la Ville de Lausanne suivie de celle de Genève.

Nous savons que les jeunes sans-papiers sont habilités à suivre les écoles post-obligatoires et les études supérieures alors que ceux d'entre eux qui ne n'en ont pas les facultés intellectuelles ou financières ne sont, pour l'heure, pas admis à suivre un apprentissage. Cette discrimination est en contradiction avec la Convention Européenne des Droits de l'Enfant signée par la Suisse.

En date du 3 mars 2010, le Conseil National, a accepté les deux motions, celle du PDC genevois, Luc Barthassat et celle du Vert Antonio Hodgers demandant qu'à l'avenir les jeunes sans-papiers puissent avoir accès aux places d'apprentissage. C'est notamment grâce à l'apport des voix libérales-radicales, celles des Genevois Christian Lüscher, Hughes Hiltbold et Martine Brunschwig-Graf et des Vaudois Olivier Français et Claude Ruey que les deux motions ont pu passer la rampe du Conseil National.

C'est avec cet appui en tête que les soussignés estiment que la Municipalité doit franchir le pas et s'engager, elle aussi, à corriger une injustice en permettant aux jeunes sans papiers, ayant effectué leurs écoles obligatoires en Suisse, de postuler aux places d'apprentissage qui seront ouvertes dans l'administration communale dans le futur.

Jean Bischofberger